

À la une

Chaque semaine, l'actualité sélectionnée par le pôle sport de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines – page 1

Constance STOYANOV, cheffe adjointe du pôle développement du sport et protection des usagers

Inspectrice de la jeunesse et des sports, Constance STOYANOV connaît bien le réseau jeunesse et sports pour avoir travaillé à la fois en direction régionale et en direction départementale.

Diplômée de l'institut d'administration des entreprises, elle a travaillé dans les relations presse et l'événementiel tout en ayant le goût de transmettre puisqu'elle a enseigné à l'Éducation nationale et à l'université. Au pôle développement du sport et protection des usagers, ses missions sont consacrées au déploiement des crédits de l'agence nationale du sport (ANS), à la protection des usagers, à l'égalité des droits pour un accès au sport pour tous et au sport santé.



Recevez un jeune engagé du service national universel (SNU) en mission d'intérêt général (MIG) à partir du 4 juillet 2020

Administrations, associations sportives, associations porteuses de projets d'intérêt général, inscrivez vos missions sur la plateforme du SNU pour accueillir un jeune volontaire qui s'engage à vos côtés.



Proposer une mission d'intérêt général, c'est contribuer au développement de la culture de l'engagement et renforcer l'autonomie des jeunes. Chaque mission correspondra à un engagement minimum de 12 jours consécutifs ou alors de 84 heures réparties sur 1 an, du 4 juillet 2020 jusqu'au mois de juin 2021.

- ☞ Pour proposer une MIG dans votre structure : <https://www.snu-mig.fr/register>
- ☞ Plus d'informations <https://snu.gouv.fr/> et ddcs-sports@yvelines.gouv.fr

#Déconfinement : les guides du ministère des sports

Les protocoles « sport par sport » accessibles sur Internet et régulièrement mis à jour

Dans un dialogue constant avec les fédérations sportives, et dans le respect des consignes sanitaires, les guides sont régulièrement actualisés sur le site Internet du ministère des sports.

- ☞ <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>



La suite de l'actualité

La suite de l'actualité sélectionnée par le pôle sport de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines – page 2

#DGESCO **Vacances apprenantes**

Note D20006692 du 29 mai 2020

École ouverte

Dans le contexte de sortie de crise COVID-19, le dispositif **école ouverte** est élargi. L'objectif souligné par cette note est de permettre à 400 000 élèves du CP à la terminale, prioritairement dans les zones d'éducation prioritaires et dans les zones rurales fragilisées d'accéder à du renforcement scolaire accompagné d'activités sportives et culturelles.



École ouverte buissonnière

En partenariat avec des communes volontaires, le dispositif école ouverte buissonnière permet une remobilisation des connaissances en milieu rural. L'idée est d'associer remise à niveau et excursions dans la nature.

L'été du pro : l'école ouverte pour les lycées professionnels

L'été du pro s'adresse aux jeunes qui veulent renforcer leurs compétences, à ceux qui n'ont pas obtenu leur diplôme à la session de juin, ceux qui sont dans la perspective d'une insertion professionnelle et enfin à ceux qui envisagent une réorientation. En partenariat avec les cités des métiers.

🔗 Note D20006692 DEGESCO/DGCL/DGANCT

Parution du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le chapitre 4 de ce décret (articles 42, 43 et 44) reprend les éléments relatifs aux zones orange et verte. En ce qui concerne l'Île-de-France, les mesures sont toujours restrictives, avant la phase 3 du déconfinement prévue pour le 22 juin 2020.

🔗 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041939818>

Les îles de loisirs d'île-de-France rouvrent leurs portes !

Les bases de loisirs sont accessibles depuis le 3 juin 2020 sous conditions à consulter sur le site du conseil régional d'île-de-France.

🔗 <https://www.iledefrance.fr/deconfinement-le-point-sur-les-iles-de-loisirs>

La suite de l'actualité

La suite de l'actualité sélectionnée par le pôle sport de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines – page 3

Parution du décret n° 2020-688 du 4 juin 2020 portant création d'un **délégué ministériel en charge de la lutte contre les violences dans le sport**



Ce décret s'applique à l'ensemble des acteurs concernés par la prévention et la lutte contre les violences dans le sport. Il dispose de la création d'un délégué ministériel à la prévention et à la lutte contre des violences dans le sport.

Nommé sur proposition de la ministre des sports, le délégué ministériel est chargé de participer à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les violences dans le sport et de s'assurer du déploiement de cette stratégie dans les territoires par l'ensemble des acteurs concernés.

Ses missions :

- renforcer le traitement des signalements dans un cadre interministériel
- améliorer, soutenir, diffuser les connaissances, les formations, informations utiles et le partage de pratiques
- de contribuer à la stratégie nationale en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences dans le sport

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041964265&dateTexte=&categorieLien=id>

Agenda : calendrier de dépôt des dossiers à la DDCS 78 et calendrier des appels à projets nationaux et européens

22 juin 2020 : appel à propositions européen EAC/S06/2020 *accompagnement et encadrement par le sport de jeunes exposés au risque de radicalisation* destiné aux fédérations et organisations sportives en coopération avec les pouvoirs publics

<https://ec.europa.eu/sport/sites/sport/files/eac-s06-2020-summary-fr.pdf>



17 juillet 2020 à 18 heures : appel à projets pour la reconnaissance des *maisons sport santé*. Les maisons sport santé permettent la reprise d'une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique pour tous. Elles s'adressent aussi à un public malade chronique qui pourra y pratiquer une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/appel-a-projets-2020-maisons-sport-sante>

Notes de cadrage de l'agence nationale du sport (ANS) à venir :

- Plan aisance aquatique
- Associations hors projet sportif fédéral (PSF)